

UNE HAUSSE DE LA FISCALITE INJUSTIFIEE

Monsieur Le Président,

J'ai bien entendu vos propos introductifs et enfin l'aveu d'une hausse de la fiscalité de 4%. Toutefois, comme l'ensemble des élus d'opposition des forces de progrès au nom desquels je m'exprime ce matin, je n'avais comme document de travail que vos rapports adressés il y a une dizaine de jours.

Il se trouve qu'à leur lecture et notamment pour le budget, aucune indication particulière ne portait sur la hausse de la fiscalité et c'est le même qualificatif qui revient : celui de l'opacité.

En effet, les documents manquent de clarté, de visibilité et empêchent toute analyse prévisionnelle à court et moyen terme.

Mais peut-être cet état est-il plus le résultat des transferts de charge, mal ou pas maîtrisés du tout, plutôt qu'une volonté mesquine de votre part de pratiquer un écran de fumée dont l'effet serait à peu près identique au 49-3.

Vous n'empêchez pas le débat mais vous le compliquez pour le rendre impossible.

Cette opacité est flagrante s'agissant de la fiscalité directe.

Déjà au débat d'orientation budgétaire, la perspective d'une hausse de la fiscalité était implicite mais non écrite, ni dite explicitement. Deux mois plus tard, vous récidivez.

En 2005, votre rapport indiquant clairement que les taux de fiscalité étaient reconduits.

En 2006, votre rapport indique seulement que le projet de budget intègre un produit fiscal de 154,716 millions d'euros soit une différence de + 12,3 millions d'euros.

Nous voilà donc obligé de se précipiter à la page 28 avec le rapport sur la fiscalité directe.

Là, on apprend que le coefficient de majoration des valeurs locatives fixé par la loi des Finances est de 1,8% et on nous répète qu'une somme de 154,716 millions d'euros est inscrite au budget.

Nous sommes donc bons pour l'exercice de la calculette et d'un calcul de pourcentage pour découvrir avec « stupeur ! » que cela représente une hausse de 7,8 %.

Où est passé le sens de la pédagogie de l'enseignant que vous avez été ?

Même en tenant compte avec honnêteté d'une évolution physique des bases, cela signifie une hausse de la fiscalité directe d'environ 4,5%.

Alors pourquoi ne pas l'énoncer clairement ?

En fait cet écran de fumée et cette opacité ne vous servent qu'à une seule chose : à ne pas avoir à l'expliquer !

En effet, les murs raisonnent encore de vos déclarations solennelles en 2004 et 2005 et reprises plus particulièrement par Monsieur Le Préfet il y a juste un an selon lesquelles nous avons tort de nous méfier sur le respect de la règle sacro-sainte du transfert à l'euro près. Affirmation énoncée sur le ton « du faites-nous confiance, et croyez-nous ».

Pour bien illustrer cela, votre budget 2005 inscrivait 52 millions d'euros en parfait équilibre de dépenses pour le versement de RMI et en recettes au produit de la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers). C'est précisément cette clarté que nous réclamons.

Vous avez toujours le plaisir « ironique » de nous rappeler le manque de financement de l'APA, comme vous n'avez pas manqué de le refaire ce matin avec une présentation des dépenses d'un côté, des recettes de l'autre pour bien faire apparaître la différence.. négative.

Pourquoi n'utilisez-vous pas la même méthode pour le RMI ? Et pour tous les transferts suite à la loi Raffarin de 2004 sur la nouvelle décentralisation ?

Nous vous demandons, Monsieur Le Président, de nous présenter régulièrement les résultats des transferts de la décentralisation depuis 2004 avec les dépenses dans une colonne, et le montant

des compensations dans une autre colonne, qu'il s'agisse du RMI, de la prestation de compensation du Handicap (PCH), des TOS, des routes et des transferts encore à venir dans le cadre des Lois : Egalité des chances, prévention de la délinquance, plan de cohésion sociale...

Il en est de même pour le bilan des contrats aidés RMA ou contrat d'avenir car dans ce domaine, le résultat ne se mesure pas au départ c'est à dire au nombre de contrats signés, mais à la sortie avec le nombre de contrats et d'emplois consolidés.

Cette transparence est indispensable pour éclairer nos débats et pour que les conseillers généraux puissent en connaissance de cause établir un prévisionnel de la gestion budgétaire du Département pour les 3 à 5 prochaines années.

Cela est d'autant plus vrai et nécessaire que le Premier Ministre lors de la première conférence des finances publiques le 11 janvier dernier a déclaré que les collectivités locales doivent s'attendre à un gel des dotations de l'Etat d'ici 2010.

La chère et précieuse autonomie financière des collectivités va donc se résumer à un seul levier : celui de la fiscalité directe pour faire face à des transferts dont la charge va augmenter notamment pour ce qui concerne les départements avec les dépenses d'action sociale ; et ceci dans un environnement économique toujours plus difficile puisqu'il est prouvé que l'exclusion et la pauvreté augmentent dans notre pays.

Ce ne sont pas les nouveaux contrats de travail de type CNE et CPE qui vont améliorer cette situation puisqu'ils ne restaurent pas l'emploi mais installent la précarité.

Le président de l'Association des Départements de France (ADF) a relevé un montant de charges non compensé d'un milliard d'euros pour l'ensemble des Départements en 2005.

« Ce n'est plus la règle de l'euro prés mais la décentralisation au milliard d'euros prés »

Si effectivement, le gouvernement vient juste de décider d'en compenser la moitié, il y a encore une différence et qui va aller en s'accroissant avec le temps. Voilà donc ce qu'il y a réellement derrière cette hausse de la fiscalité qui se trouve limitée dans notre Département grâce à la forte progression du produit des droits de mutation.

Le dessus des cartes que vous ne voulez pas expliquer est évident :

- la DGF passe de 77 millions d'euros à 79 millions d'euros (soit +1,9% c'est-à-dire juste l'inflation)
- les allocations compensatrices de l'Etat sur les dégrèvements de fiscalité directe progressent de 0,06% !
- le produit de la Taxe sur les conventions d'assurance introduite pour compenser certains transferts est exactement équivalent à celui de 2005 alors que les charges d'action sociale augmentent

- le produit de la TIPP ; fiscalité indirecte introduite pour compenser les charges du RMI, s'écroule de 52 M € en 2005 à 46,36 M € en 2006.

Si on considère que le montant des charges du RMI progresse de 59 M € à 63 M €, cela fait un différentiel de 11 M €. C'est l'équivalent de la hausse de la fiscalité directe.

La démonstration est donc faite et c'est bien sur cela que vous ne voulez pas expliquer.

Mais nous nous interrogeons aussi sur l'ambition ou plutôt le manque d'ambition et l'absence de nouveaux projets dans ce budget.

Non seulement, la hausse de la fiscalité sert à cacher et compenser l'insuffisance du produit des transferts mais elle ne dégage aucune marge pour de nouveaux projets significatifs dans les domaines aussi importants que la politique de la ville et les plans de rénovations urbaine, la petite enfance, le développement et maintien des services en zone rurale etc...

Au contraire, on peut même craindre une baisse de la qualité de certains services par l'utilisation d'un second levier qui consisterait à maîtriser les dépenses c'est à dire à les réduire. Ainsi, les crédits alloués aux actions d'accompagnement de RMI ne représentent plus l'ancien ratio de 17% et que vous aviez maintenu en 2005, mais baisse à 13%.

En conséquence, avec un fort produit des droits de mutation, un autofinancement qui augmente encore, un très faible endettement le respect d'après vous des transferts à l'euro près et l'absence de nouveaux projets d'avenir, rien à nos yeux ne justifie une hausse de fiscalité d 4,5% qui avec celles de 2002 et 2003, porterait la hausse des taux à près de 20% en 5 ans.